

Pratiques judiciaires - Rédaction d'actes

Infos pratiques

- > ECTS : 1.5
- > Nombre d'heures : 18.0
- > Niveau d'étude : BAC +5
- > Période de l'année : Enseignement dixième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique

Présentation

L'objectif de ce cours est d'initier les étudiants à la rédaction des principaux actes de procédure civile rédigés par les avocats : assignation (en demande) et conclusions (en défense). A partir de cas pratiques (pièces, assignation, conclusions et jugement) sont abordées les mentions obligatoires devant figurer sur les actes, mais également le travail d'analyse des pièces, l'identification des moyens de droit, la détermination de la stratégie du procès et les différentes techniques de rédaction de ces actes.